

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2017

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 mai 2017**

MAIRIE
CHISSAY EN TOURAINE
41051

L'an deux mil dix-sept, le 15 mai, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 10/05/2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. MARLE Michel, M. PELLÉ Gilles, Mme VIDALLET Caroline, Mme BES-SARD Nicole, Mme AFCHAIN Jacqueline, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme SIMIER Catherine, M. LE PETIT Michel, Mme BAK Stéphanie, M. MARTIN Pierre.

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ : M. COSNIER Régis.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. MIJEON Jean-Michel.

POUVOIRS : Mme DORNE Laurence a donné pouvoir à M. PLASSAIS Philippe, M. VERRIER Julien a donné pouvoir à M. PELLÉ Gilles, M. MIJEON Jean-Michel a donné pouvoir à M. MARTIN Pierre.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Secrétaire de séance : Mme VIDALLET Caroline.

1- Objet : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Monsieur le maire informe son assemblée qu'un agent de la commune a fait valoir ses droits pour son départ en retraite. Afin de palier à cette absence dès le 1^{er} juillet 2017 (solde de congé à prendre pour cette personne) Monsieur le maire propose la création d'un poste à compter de cette date. Ce poste est créé sur la base d'un temps plein, soit 35h.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré des membres présents et représentés

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le maire à demander la création de ce poste à compter du premier juillet 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

Gens du voyage :

Afin d'éviter, comme l'année dernière l'intrusion de caravanes des gens du voyage, à proximité des bords du Cher et du stade de rugby, des travaux ont été effectués (creusement de fossés, mise en place de buttes de terre et pose de grosse pierres).

Rythmes scolaires :

Suite au changement de gouvernement, il apparait que de nouveaux rythmes scolaires pourraient être mis en place dès la rentrée 2017-2018, notamment avec le retour de la semaine de quatre jours. Ainsi les T.A.P. seraient supprimés (plus d'aide de l'Etat). Avant de prendre une quelconque décision, nous attendons la parution du décret au journal officiel. Un avis sera également demandé aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves.

Fait le 18 mai 2017

Le Maire

Philippe PLASSAIS

